



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 454-2019

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES JOLIETTE – REPENTIGNY – MONTRÉAL (CIRCUIT 50)

AVIS est, par les présentes, donné à tous les utilisateurs du transport en commun du circuit 50 que lors de la séance ordinaire du 28 novembre 2018, le Conseil de la MRC de Joliette a adopté le projet de règlement numéro 454-2019 dont le but est d'établir un service de transport en commun de personnes pour le circuit 50, Joliette – Repentigny – Montréal.

CE RÈGLEMENT EST APPLICABLE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut consulter le site Internet de la MRC de Joliette www.mrcjoliette.qc.ca.

Donné à Joliette ce 29^e jour de novembre deux mille dix-huit.

Denis Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim